



algemene zaken:

COOPERATION DE L'HOMME ET DE LA FEMME DANS L'EGLISE

Tâche du Groupe de travail

Nécessité de coopération

Le désir d'arriver à une vraie coopération dans l'Eglise entre l'homme et la femme se base sur une connaissance renouvelée de la vraie nature de l'Eglise.

Le point de départ se fixe dans la conviction que tous les membres du peuple de Dieu, c'est à dire tous les hommes et toutes les femmes, possèdent la même dignité et la même mission.

Dans le Christ et dans l'Eglise il n'existe aucune différence qui soit basée sur une différence de race ou de peuple, de position sociale ou de sexe (voir: Constit. sur l'Eglise, nr.32).

Pendant le IIIème Concile du Vatican, on a maintes fois mis en avant combien défectueuse est encore la place de la femme dans l'Eglise catholique et combien la coopération entre l'homme et la femme est encore insuffisante jusqu'à présent. Théoriquement on admet cette égalité, mais tant qu'on ne réalisera pas une égalité réelle dans la vie de l'Eglise, il n'y aura pas de changement.

C'est justement dans les rapports entre hommes et femmes et sur le plan fondamental que l'Eglise doit se renouveler radicalement. C'est ici que s'impose une tâche urgente devant laquelle l'Eglise se voit placée dans l'époque actuelle. C'est en même temps une des tâches la plus pénible par le fait qu'elle touche aux racines de l'existence humaine. Malheureusement on ne discerne pas encore suffisamment l'importance et la nécessité de cette conception.

L'Eglise souffre encore dans une large mesure des conséquences d'une disproportion dans le développement des dons des hommes et des femmes qui date d'il y a des siècles et qui est donc acceptée sans questions. Non seulement dans les formes extérieures mais surtout dans les structures fondamentales de la vie ecclésiale, l'Eglise est marquée par la partialité masculine.

En réalité la communauté à qui a été confié la mission évangélique de l'égalité de grâce et de responsabilité n'a pas réglé sa vie en conformité avec ce message. Cette inégalité entre homme et femme était plutôt basée sur la culture patriarcale où l'on considérait la femme comme inférieure, ou en tout cas subordonnée à l'homme. A travers les siècles, les conceptions existantes sur les sexes ont été reprises et sanctionnées. On considérait la culture, historiquement conditionnée, comme l'ordre voulu par Dieu, et qu'on ne peut ni ne doit changer.

Jusqu'à présent les conséquences de ce radissement patriarcal se font sentir continuellement. La négligence des dons, confiés à la femme au profit de tous, a mené à un appauvrissement de la vie de l'Eglise.

Fundação Cuidar o Futuro



algemene zaken:

L'action dans l'Eglise était uniquement menée par des hommes.
La place inégale de la femme dans l'Eglise et par conséquent le manque d'une vraie coopération:

- fait injustice à la moitié des croyants, dont les dons pour coopérer à la construction de l'Eglise, ne se sont développés que partiellement.
- nuit à l'autre partie, car au développement défavorable de la femme se joint automatiquement un développement défavorable de l'homme. La corrélation et l'inter-dépendance du bien-être entre l'homme et la femme dans une communauté jouent tellement, que, si les femmes ne disposent pas de la possibilité de se développer, cela nuira non seulement à la femme, mais au même degré à l'homme. Ce n'est que dans une coopération mutuelle et enrichissante qu'ils arriveront à se développer le plus et qu'ils pourront accomplir leur tâche.
- rend difficile de vivre l'Eglise comme une communauté de frères et soeurs égaux et obscurit pour les chrétiens le vrai visage de l'Eglise. Les conceptions et les décisions traditionnelles, qui privent les femmes de leurs possibilités équivalentes pour développer leurs dons au service de l'Eglise, sont pour pas mal de chrétiens de plus en plus inacceptables et sont ressenties comme une discrimination navrante.
- obscurit le témoignage de l'Eglise au monde et rend son message chrétien concernant l'homme invraisemblable. En effet, les divergences entre doctrine et vie de l'Eglise ne restent pas inaperçues, surtout maintenant où justement en dehors de l'Eglise est réalisé ce qui devrait être mis en évidence par elle, notamment la collaboration des hommes et femmes comme partenaires égaux.

Par sa nature, l'Eglise est obligée de constituer une communauté dans laquelle on vit et pratique l'égalité de tous les chrétiens et qui le rend visible dans ses formes. Ce n'est que d'une communauté chrétienne, dans laquelle et les hommes et les femmes portent la même responsabilité dans toutes les expressions vitales de l'Eglise, que peut partir une influence charismatique vers le monde.

Par conséquent, il ne s'agit pas de prendre à coeur les intérêts d'un certain groupe dans l'Eglise (les femmes) mais de favoriser le bien-être de l'Eglise toute entière et l'accomplissement fidèle de sa tâche. La tâche de l'Eglise est d'exprimer dans sa propre communauté le pouvoir libérateur de l'Evangile et de la sorte de le faire pénétrer dans le monde. L'Eglise ne peut remplir sa tâche prophétique (c.à.d. critique et charismatique) au profit du monde, que si l'égalité chrétienne de l'homme et de la femme s'exprime dans une coopération appliquée dans tous les domaines de la vie ecclésiastique.

Que signifie-t-on ici avec: coopération? Il ne s'agit évidemment pas d'obtenir uniquement que la femme reçoive les mêmes droits (mêmes possibilités aux services) et la même responsabilité. Si



algemene zaken:

on en restait là, on n'aurait obtenu qu'une vie et un travail l'un à côté de l'autre. Mais il s'agit par contre d'une coopération de l'homme et de la femme qui ne peuvent remplir leur mandat mutuel que dans un effort réciproque. Il ne s'agit pas non plus d'une intégration des apports féminins dans les structures actuelles de la vie de l'Eglise, parce qu'ainsi les formes masculines actuelles restent maintenues comme base valable.

Les structures actuelles, typiquement masculines, devraient faire place à de nouvelles structures, dans lesquelles les apports des hommes et des femmes seront intégrés d'une manière absolument égale. Il ne s'agit pas non plus de changements, tout à fait extérieurs, au moment de la répartition de tâches. Il faut qu'il naisse dans l'Eglise une mentalité tout à fait nouvelle ayant la profonde conviction de l'égalité de l'homme et de la femme.

Alors la reconnaissance de cette égalité ne se limitera pas à un certain nombre de changements superficiels, car, même si les hommes et les femmes travaillaient dans différentes fonctions à niveau égale, ceci ne serait pas encore la preuve d'une coopération réelle. Il n'y en aura question que si les hommes et les femmes, conscients de leur caractère partiel, s'estiment comme des coopérateurs indispensables dans l'exécution du mandat, reçu de l'Eglise. Ainsi on arrivera à ce que l'homme et la femme se complémentent mutuellement, chacun remplissant sa tâche de sa propre manière et se sachant vraiment unis dans une responsabilité mutuelle pour la construction de l'Eglise.

La situation réelle

On constate que l'Eglise catholique, quant aux rapports entre l'homme et la femme, n'a pas suffisamment réalisé ce que l'Evangile offre comme inspiration. On doit également constater un retard net dans l'Eglise si l'on fait la comparaison avec certains secteurs de la société, où la force évangélique semble se faire sentir davantage.

A ce sujet on peut signaler les phénomènes suivants:

1. L'absence de la femme dans toutes les fonctions ecclésiastiques. Et cela n'est pas seulement une absence de fait, mais la conséquence de préceptes juridiques.
2. Absence de coopération entre l'homme et la femme dans le gouvernement central de l'Eglise (la Curie romaine, le Concile du Vatican, le Synode des Evêques) et cela aussi bien sur le niveau de la préparation directive, que sur celui des décisions et des réalisations directives.
(Le fait, qu'à partir de la troisième session, on pouvait signaler la présence de quelques femmes parmi les auditeurs du Concile et que l'une ou l'autre femme est nommée membre du conseil post-conciliaire, n'est qu'une exception, qui ne fait que confirmer la règle.)
3. Au fond cela s'applique également au gouvernement d'une province ecclésiastique, d'un diocèse, d'un doyenné et d'une paroisse. Même s'il y a, depuis un certain temps, un développe-



algemene zaken:

ment favorable à constater pour la participation des femmes dans des organismes consultatifs, sur le niveau des décisions et des réalisations, la coopération réelle de l'homme et de la femme comme vrais partenaires équivalents est encore nulle.

4. Là où la part des laïcs dans la célébration liturgique devient de plus en plus grande (p.e. comme lecteur) la participation de la femme par contre est encore trop insignifiante.
5. Le statut actuel des religieuses, notamment celui des moniales et leur dépendance totale de la Sacrée Congrégation des Religieux. D'ailleurs, jusqu'en octobre 1967, cette Congrégation ne se composait que des hommes.
6. Les différentes prescriptions discriminatoires dans le Droit-Canon en vigueur. Une révision est urgente dans les Canons suivants: 93, 98, 506, 709, 813, 968, 1067, 1262, 1264, 1327, 1380, 1979, 2004.

L'absence de femmes dans la commission, qui est chargée de la réforme du Code de l'Eglise est aussi notée.

7. La vision partielle typiquement masculine (et célibataire) sur la sexualité telle qu'elle s'exprime dans une littérature théologique, utilisée dans presque la totalité de l'Eglise et même dans les documents officiels du Pape et de la Curie.
8. L'image figée qui existe encore, toujours, tandis que, depuis déjà un certain temps elle a été abandonnée dans la société actuelle. (La femme est 'l'autre' elle occupe la deuxième place, elle ne tient une responsabilité d'arrière-plan, elle ne peut pas et elle n'a même pas le droit de porter une responsabilité dans la vie publique. Elle est mineure, sa place est dans la famille et parmi les enfants. La femme seule est difficile et dangereuse.) Ces faits et d'autres stéréotypes se maintiennent dans l'Eglise catholique qu'ailleurs d'une manière plus tenace.

La tâche du Groupe de travail

Du fait que l'Eglise cherche à se renouveler, il est d'une importance fondamentale et primordiale, qu'on arrive dans cette Eglise à des rapports nouveaux sur tous les niveaux, donnant et aux hommes et aux femmes une responsabilité égale pour ce qui regarde la vie et la position de l'Eglise.

Afin d'arriver à ce but, il ne suffit pas qu'on y fasse attention en passant et sans engagement. En outre, les essais, entrepris jusqu'à maintenant afin de favoriser ce développement, étaient trop peu coordonnés pour avoir de l'effet et percer la situation actuelle. Il est d'une nécessité absolue qu'on travaille consciemment et systématiquement à une amélioration de la coopération entre les hommes et les femmes. Un plan d'ensemble systématique ne sera possible que si l'on fait naître une organisation qui prendra à coeur ce développement.

C'est pour cette raison que la Direction centrale de la Société St. Willibrord a pris l'initiative de former un Groupe de travail, nommé Coopération entre l'homme et la femme dans l'Eglise (le 3 novembre 1967).



algemene zaken:

- 5 -

Ce Groupe s'est proposé comme but de réaliser et de favoriser la coopération entre l'homme et la femme comme des partenaires réellement équivalentes et qui porteront une responsabilité égale dans toutes les expressions de la vie de l'Eglise et cela conformément à l'Evangile et tenant compte du modèle dans la société et qu'on voit se développer de plus en plus.

Le nom et l'objectif de ce Groupe ont été inspiré par le 'Department on Cooperation of men and women in church, family and society' du Conseil Oecuménique des Eglises à Genève.

D'un côté, le champ de ses activités se trouve au coeur de l'Eglise catholique, mais d'un autre côté, le Groupe voudrait également s'orienter dans un sens oecuménique. Comme il existe, dans les différentes Eglises, des problèmes similaires par rapport à la coopération entre l'homme et la femme, il semble essentiel d'arriver à des efforts communs. On pourrait se seconder dans les études et discussions communes, dans un échange d'expériences et dans l'arrangement collectif du renouvellement.

C'est pourquoi que le Groupe cherchera à coopérer avec d'autres groupes et instances semblables dans d'autres Eglises, afin que ces instances dans l'Eglise catholique et l'Eglise protestante arrivent à une coopération dans une commission inter-ecclésiale.

Le Groupe d'études lui-même continuera à mener une existence indépendante afin de pouvoir travailler effectivement à l'intérieur de la communauté catholique, et de fonctionner comme instance de liaison.

La tâche du Groupe consistera en:

1. Coopération oecuménique

Coopérer avec d'autres groupes ou instances semblables dans d'autres Eglises et y contribuer afin qu'une commission inter-ecclésiale soit formée, qui, au moment voulu, pourrait être incorporée dans le Conseil des Eglises en Hollande.

2. Etudes

Veiller à ce que les problèmes, relatifs au manque de coopération entre l'homme et la femme, soient étudiés selon leurs différentes aspects (facteurs théologiques et non-théologiques). Pour des problèmes actuels et spéciaux comme p.e l'admission de la femme à une ministère ecclésiastique, on pourrait si nécessaire demander la coopération des 'experts'.

3. Inventarisation

Une description aussi exacte que possible de la situation réelle est nécessaire, aussique la description des rapports erronés qui se présentent en réalité, et des formes justes de coopération qui ont déjà été réalisés. Il faudra en outre collectionner du matériel statistique, p.e combien de femmes remplissent une fonction dans l'Eglise et quelle fonction remplissent-elles; en comparant ces chiffres aux chiffres correspondants des femmes d'autres Eglises et des femmes qui n'appartiennent pas à une église, quelle qu'elle soit.



algemene zaken:

4. Formation de l'opinion

Rendre les prêtres et les laïcs conscients de l'aspect problématique dans l'ordre établi. Leur procurer des informations, concernant les nouvelles conceptions au sujet de l'homme et de la femme et qui ont été développés par les sciences humaines modernes.

Leur offrir du matériel d'information, des listes de littérature et matière de discussion. Mettre à leur disposition des professeurs et des conférenciers.

Installer et offrir aux intéressés une bibliothèque avec de la littérature importante. Préparer l'opinion publique dans l'Eglise pour les rapports nouveaux, qui s'établiront dès que les femmes recevront la part qui leur revient dans l'Eglise.

5. Education

Coopérer afin que dans l'enseignement une vision exacte et une attitude juste soient transmises aux enfants et aux jeunes (p.e des écoles pratiques). Spécialement exercer une influence là où sont formés les instituteurs.

6. Educations des adultes

S'appliquer à ce que ce sujet gagne plus d'attention dans les programmes des centres de formation et dans les cours. Eventuellement composer un cours au profit de tous ceux qui s'occupent de l'enseignement et du travail de formation.

7. Réunions d'études et publications

Organisations d'un colloque (journées d'études, weekends etc) sur la coopération entre l'homme et la femme. Activer la réalisation des publications à ce sujet (p.e faire éditer par les "Cahiers 2000" une étude prospective sur les rapports entre l'homme et la femme).

8. La tâche critique

Attirer l'attention sur les situations où cette coopération manque et indiquer les possibilités concrètes de solutions. Signaler les cas dans lesquels on constate une négligence pour la femme et les critiquer. Corriger une sur-estimation injuste, où 'La tyrannie de la femme comme consommatrice religieuse' a trop exclusivement déterminé l'offre ecclésiastique, p.e dans l'érotisme; dans les dissertations de mariologie ou concernant le célibat, qui frappent parfois par une discrimination positive, c.à.d. une exaltation irréaliste.

9. Tâche consultative

Publier des avis, demandés ou non, au profit des instances directives dans l'Eglise, ainsi que des personnes et des groupes qui le désirent.



algemene zaken:

10. Coopération et coordination

Contacter les autres instances, catholiques et non-catholiques, afin que les divers activités soient coordonnées.

On peut penser ici aux organisations et commissions en Hollande: au "Vrouwendispuut", "St. Adelbert", aux organisations des étudiants;

et aux instances à l'étranger (p.e St. Joan's International Alliance et d'autres groupes d'études et de travail, et au Conseil des Laics à Rome).

Le Groupe de travail a commencé en premier lieu dans le cadre de l'Association St. Willibrord et de concert avec "Le Horstink", mais à l'intérieur de ce cadre, il dispose de la liberté d'accomplir sa tâche indépendamment.

Le siège du Secrétariat du Groupe d'études se trouve au Secrétariat de l'Association St. Willibrord, Luybenstraat 17, 's Hertogenbosch.

* * * * *

Fundação Cuidar o Futuro